### QUI CONTACTER?

### **CER FRANCE Centre Limousin**

Guillaume GAYAUD Tél.: 05 55 51 92 20 8h30-12h 14h-17h

#### MSA DU LIMOUSIN

**Brigitte DUDRUT** Tél.: 05 55 51 30 56 9h-13h 14h-17h

#### DDT

Isabelle COUPPE DE LA HONGRAIS Tél.: 05 55 61 20 60 9h-12h 14h-17h

### CHAMBRE D'AGRICULTURE

Maryse MARTIN Tél.: 05 19 37 00 70 8h-12h 13h-16h30

#### **DDETSPP**

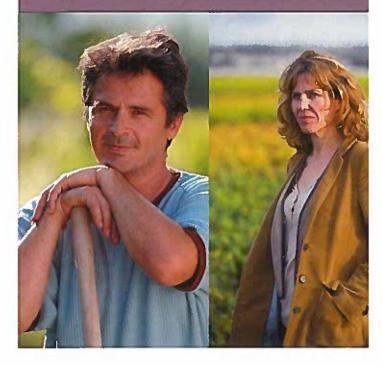
Marie-Alice JEANDAUX Tél.: 05 55 41 72 38 8h-12h 13h30-17h

Ce dispositif de soutien aux exploitations agricoles fragiles de la Creuse est mis en place avec le concours du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la DDT, en partenariat avec l'ensemble de la profession agricole du département

Service communication MSA Limousin - 012018- Ne pas Jeter sur la voie publique



Le dispositif de soutien aux exploitations agricoles fragiles de la Creuse



















Dans un contexte agricole en pleine mutation et marqué par des crises successives, les exploitants sont confrontés à de multiples problèmes.

Conscients de la situation, les partenaires du dispositif ont décidé de mutualiser leurs compétences et leurs expériences du monde agricole et de ses difficultés.

L'objectif est de détecter le plus tôt possible les exploitations creusoises fragiles, mais économiquement viables, pour leur apporter un soutien.



## POUR QUI?

- Vous êtes exploitant agricole en Creuse
- Vous et votre famille êtes confrontés à des difficultés multiples
- Vous souhaitez en parler mais vous ne savez pas où vous adresser
- Vous êtes prêts à vous engager pour participer à la recherche active de solutions

# COMMENT?

- Appelez et rencontrez les partenaires du dispositif de veille départemental
- Qui s'engagent à respecter la confidentialité
- Qui sauront vous apporter soutien et conseils personnalisés

## POUR VOUS PERMETTRE

- D'en parler le plus tôt possible afin d'éviter l'aggravation de votre situation
- De prendre du recul et réfléchir ensemble à votre avenir
- De bénéficier, avec notre réseau, d'un accompagnement vers le changement, adapté à votre situation

La coordination et la mobilisation simultanées des procédures en vigueur dans les différentes organisations professionnelles agricoles permettent :

- l'étude de l'accès à tous les droits,
- la recherche de solutions adaptées à votre situation,
- un accompagnement personnalisé.